



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 Mars 2021**

COMMUNE
DE
PLAN-de-CUQUES
(Bouches du Rhône)

Conseillers en exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33

Date convocation :
25 Mars 2021
Date affichage ordre du jour :
25 Mars 2021

21/047/DELIB.028

Objet :
**ENEDIS – Convention
de Servitude**

L'an deux mille vingt et un le **31 Mars 2021 à 18h00**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le **25 Mars 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **eu égard à la crise sanitaire du COVID-19 à la maison de la jeunesse, Rue Georges Clémenceau à Plan-de-Cuques**, sous la présidence de **M. Laurent SIMON Maire**.

Étaient présents : Mmes MM : SIMON, CAVIN, BONANNO, PIRAS-LACROIX, NICHANIAN, TENAGLIA, DURAND, GERBAL, GARGUILO, GERMAIN, BECCARI, MILANI, CIARAMELLA, GIRAUD, MALLEGOL, LE MARTELLOT, ATTALI, PERRIN, JASSEM, CESSOU, KLEIN, FOLIOT, FARINA, CHATEL, VOGT, ARMAND, CIGNA, GIUDICELLI, SIMOND, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : -

Mme Mathilde CAVIN a été désigné(e) secrétaire de séance

Objet : ENEDIS – Convention de Servitude avec la Commune de Plan-de-Cuques :

Monsieur le Maire expose qu'ENEDIS, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, doit réaliser des travaux empruntant des propriétés privées communales.

Il s'agit de travaux au niveau de la montée de PATON, pour l'alimentation de la maison de M. ESTRAYER Benjamin, liés au Permis de Construire n° 013 075 16 A0002.

Il y a donc lieu de fixer les conditions de mise en place de la convention de servitude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention présentée.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention de servitude avec ENEDIS.

VOTE : UNANIMITÉ

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture**

0 2 AVR. 2021

Le
et publication ou notification

0 7 AVR. 2021

Du.....

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme en mairie le **31 Mars 2021**

Le Maire,


Laurent SIMON